

de l'année 1826 se répandit le bruit qu'un livre élémentaire de lecture, rédigé par Maeyz sous les auspices de la Société d'encouragement,*) venait d'être mis à l'index. SCHROBILGEN écrivit dans le Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg du 23 décembre 1826 que ce bruit semblait être dépourvu de fondement, qu'il y avait lieu d'espérer qu'un ancien curé de Bouillon, savant théologien, désabuserait le public si pareil arrêt de la curie romaine n'existait pas. Dans le Journal du 3 janvier 1827, on trouve le texte d'une lettre dans laquelle Maeyz expose qu'il ignore le fait même de la mise à l'index de son manuel, qu'il s'agit très probablement d'une fraude en vue de discréditer l'instruction dans ses premiers éléments. Cette information se trouvait dans le Journal le Catholique qui comptait Goerres parmi ses collaborateurs. Maeyz reprocha au publiciste allemand d'avoir calomnié le gouvernement des Pays-Bas par la publication d'un article sur la persécution de l'Eglise catholique en Belgique. Après quelques réflexions sur les livres mis à l'index, Maeyz continue : « Un préjugé en faveur du nôtre doit être incontestablement le silence du clergé du Grand-Duché. Depuis sept ans que ce livre est répandu dans toutes les écoles allemandes, personne n'a pu y signaler la moindre chose, ni contre la foi, ni contre les bonnes mœurs ; et certes, si on nous avait fait une observation de ce genre, nous nous serions empressé d'y remédier sur-le-champ. »

A l'avis de Maeyz, toutes les calomnies contre son livre de lecture s'expliquaient par des rancunes personnelles d'un religieux turbulent et tracassier qui semait la discorde parmi ses paroissiens et ses confrères et avec lequel il avait eu des polémiques dès la publication de la première édition. Quelques autres curés partageaient l'antipathie de ce religieux contre l'ouvrage de Maeyz qu'ils ne voulaient pas tolérer dans les écoles. « Je crois presque superflu de prévenir mes honorables confrères que ce n'est pas là la marche à suivre ; que s'ils croient y avoir trouvé quelque chose de dangereux, soit pour la foi, soit pour les bonnes mœurs, c'est à l'auteur qui n'a pas craint de se nommer, ou à la société d'encouragement, sous les auspices de laquelle ce livre a paru, ou à l'autorité ecclésiastique, M. DE NEUNHEUSER, vicaire-général, qu'ils doivent s'adresser pour en obtenir la suppression. »

Quand le gouvernement provisoire de Bruxelles adopta en 1830 le principe de la liberté de l'enseignement, l'Ecole modèle de Luxembourg ferma ses portes ; Maeyz dut limiter toute son activité à ses tâches de prêtre et de philanthrope. Dans sa séance du 24 mai 1822, le Conseil de Régence de la capitale l'avait nommé membre de la commission urbaine chargée de correspondre avec la commission permanente de la Société de Bienfaisance pour les provinces méridionales du

*) Erste Leseübungen für Elementarschulen. Gedruckt auf Unkosten der Aufmunterungs-Gesellschaft für den Elementar-Unterricht im Gross-Herzogtum Lützemburg. Luxemburg 1821.

Nouvelles éditions en 1822, 1826 et 1828.